

## Pêche au bar, les ligneurs contre les décisions de l'Europe



Alors que la nouvelle réglementation de pêche au bar impose aux pêcheurs de ne plus débarquer de bars dont la taille est inférieure à 42 cm, contre 36 cm auparavant, un nouveau coup de massue semble leur tomber sur la tête suite à une décision européenne qui propose un moratoire de janvier à juin 2016. **« Ce moratoire nous interdirait la pêche au bar. Ensuite, ils nous imposeraient de limiter nos quotas mensuels de pêche de 1,3 t à une tonne pour les six derniers mois de l'année. Cette proposition signe l'arrêt de mort de centaines de navires de petite pêche artisanale, la disparition de centaines d'emplois et l'arrêt brutal d'une filière économique, basée sur une pêche respectueuse. C'est un non-sens absolu, s'insurgent les pêcheurs ligneurs normands et bretons. Le bar est une espèce vitale pour la flotte de petite pêche artisanale, qui le capture à la ligne. Nous parlons de plus de 1 000 bateaux et 2 000 marins, pour l'Atlantique-Nord-Est. »**

Ressource pillée

Depuis une vingtaine d'années, les petits pêcheurs estiment assister impuissants au pillage de la ressource de bar. **« Sont en cause les chalutiers pélagiques, chalutiers de fond, senne danoise et gros fileyeurs. En 2010, près de 5 000 t ont été capturées officiellement par la pêche professionnelle européenne dans la zone Nord, 3 300 t par la France. La pêche récréative a également une forte responsabilité, avec des prélèvements de l'ordre de 1 500 t par an dans cette zone, poursuivent les pêcheurs qui insistent. L'ampleur du massacre, 5 000 t, est la quantité de bars adultes que les scientifiques estiment qu'il reste dans cette zone. »**

Les dernières années ont été les pires selon les ligneurs, notamment en zone Nord. « **En 2015, les captures ont été globalement très faibles. Partout, il a fallu augmenter le nombre d'heures de pêche, pour, finalement, pêcher moins de bar qu'auparavant. Nous demandons à la Commission européenne de saisir le conseil scientifique, technique et économique des pêches de l'Union européenne afin d'établir clairement les impacts socio-économiques des mesures de gestion proposées sur la petite pêche artisanale.** »